

1. *Débitrice*: **GeTech SA**, rue du Pré-de-la-Fontaine 15,
1242 Satigny
2. *Remarques*: commercialisation, représentation, location, leasing, installation et maintenance de tout matériel informatique, multimedia et télécommunication; conception, développement et installation de logiciels; analyse, conseil et commercialisation de solution informatique, de réseau d'entreprises; activités dans le domaine de l'électricité, notamment installation, dépannage et contrôle
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2-3)
Pour tout renseignement:
Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04
Office des faillites
1227 Carouge
(05633270)